



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 11 MARS 2024**

Effectif statuaire : 19

Membres en exercice : 19

PRESENTS : BREHERET Emmanuel, CAMUS Emmanuel, DRANO Rodolphe, DROUIN Véronique, DUPUY-CHANET Marie-Laure, GAUDIN David, GESTRAUD Samuel, GRIMAULT Jean-Louis, LAGLEYZE David, LAPEYRONIE Yann, PETIT Sabrina, RIGAUD Marie-Pierre, ROSEAU Sylvie, SAULGRAIN Henri, STROESSER Delphine, WARY Grégory,

EXCUSES : AUDARD Virginie,

ABSENTS : AUGEREAU Line, JONET Nathalie

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Henri SAULGRAIN

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2024-22 du 11-03

RH : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION

Monsieur le Maire rappelle au conseil que pour le bon fonctionnement du service Accueil Périscolaire et du restaurant scolaire, il faut recruter un agent à temps non complet de 14.18 heures par semaine. Il faut donc créer un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet à compter du 11 mars 2024. L'agent peut être recruté en tant que contractuel.

Monsieur le Maire propose au conseil d'accepter la création du poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet de 14.18 heures par semaine à partir du 11 mars 2024.

Après un vote à main levée et à l'unanimité, le conseil municipal accepte la création de poste d'Adjoint territorial d'animation à 14.18 heures à compter du 11 mars 2024.

Après un vote à main levé et à l'unanimité, le conseil municipal approuve les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Extrait certifié conforme.

Secrétaire de Séance

Henri SAULGRAIN

Etriché, le 12 mars 2024

Le Maire

David LAGLEYZE